

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

DATE DE LA CONVOCATION : le 29 juin 2017

DATE DE L’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : le 29 juin 2017

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1- Extension de périmètre de la CCBSA : intégration des communes d’Agnat, Frugières-le-Pin et Saint-Illpize
- 2- Convention d’affectation temporaire d’archiviste auprès de la commune de Brioude

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

- 3- Rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la commune de Brioude
- 4- Décisions modificatives n°1 : budgets eau et assainissement
- 5- Créances admises en non-valeur
- 6- Subventions aux associations
 - a) ordinaires pour l’année 2017
 - b) affectées

URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- 7- Rapports sur le prix et la qualité des services de l’eau et de l’assainissement
- 8- Adhésion de la commune de Lavoûte-Chilhac au Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois
- 9- Travaux poste Saint-Ferréol : modification du marché
- 10- Aménagement de la place du Postel, du boulevard Briand et des esplanades : demande de financement auprès de la Région Auvergne/Rhône-Alpes
- 11- Aménagement de la place du Postel : approbation et signature des marchés
- 12- Restructuration du groupe scolaire Jules Ferry/Victor Hugo : modification de 7 marchés
- 13- Restructuration du groupe scolaire de la Borie Darles : approbation et signature des marchés
- 14- Acquisitions et vente de terrains
- 15- Lotissement Les Crouzettes : déclassement partiel du domaine public

CULTURE, JEUNESSE ET ANIMATION

- 16- Convention de partenariat avec le Festival de la Chaise-Dieu
- 17- Tarifs de la Saison Culturelle

POINT SUPPLEMENTAIRE

- 18- Communes sinistrées suite aux intempéries du 13 juin 2017 – Appel à la solidarité

L’an deux mille dix-sept et le six Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Jean-Jacques FAUCHER, Maire.

PRESENTS : Jean-Jacques FAUCHER Maire, Franck MERLE, Cyrille SARRIAS, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD (jusqu’à la délibération 47), André SEGUY Maires-Adjoints, Mireille DANCE, Marie-Antoinette MARTIN, Claire GAILLARD, Jean-Luc VACHELARD (à partir de la délibération 43) Marie-Christine DENIS-ROUY, Annie SIBEYRE, Gilles DA COSTA, Maryline ADMIRAL, Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER (jusqu’à la délibération 53), Françoise VERRON, Christian CAILLIE, Conseillers municipaux

POUVOIRS : Alain BOREL à Frank MERLE, Carole MATHIEU à Cyrille SARRIAS, Alexis JUILLARD à Michèle FAUCHER (jusqu’à la délibération 53), Tristan FLEURY à Jean-Noël LHERITIER, Marie-Christine EYRAUD à André SEGUY (à partir de la délibération 48)

ABSENTS : Marie-Christine DEGUI, Elisabeth STOQUE, Jean-Luc VACHELARD (jusqu’à la délibération 42), Jean-Philippe VIGIER, Fatima SABY, Thibaut VALLAT, Mélanie MALOSSE, Elisabeth DA SILVA, Michèle FAUCHER et Alexis JUILLARD (à partir de la délibération 54)

SECRETAIRE : Maryline ADMIRAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

Après les approbations des procès-verbaux des séances des 13 avril, 11 mai et 30 juin, Monsieur le Maire rend compte de l'usage de pouvoir exercé depuis la réunion du Conseil Municipal du 11 mai dernier, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

◆ MARCHES PUBLICS, CONVENTIONS ET COMMANDES

42/2017 : Achat d'une faucheuse d'accotement

Décision du **10/05/2017** autorisant la signature d'un devis avec l'Entreprise **BOUDON** pour un montant de **14 700 € HT**.

43/2017 : Réorganisation du futur groupe scolaire Jules Ferry/Victor Hugo - Création de deux arrêts de cars scolaires rue Jules Ferry

Décision du **19/05/2017** autorisant la signature d'un devis avec l'entreprise **CHEVALIER** pour un montant de **9 991 € HT**

44/2017 : Mise aux normes de l'Hôtel de Ville

Décision du **19/05/2017** autorisant la signature d'un marché Etude d'Esquisses avec le Bureau **AVP** pour un montant de **2 940 € HT**.

45/2017 : Mur fissuré place Abbé Pierre Cubizolles

Décision du **19/05/2017** autorisant la signature d'une convention d'honoraires avec le Bureau d'Etudes **MAI** pour un montant forfaitaire de **3 900 € HT**

46/2017 : Signalisation directionnelle automobile

Décision du **23/05/2017** autorisant la signature d'un marché pour la fourniture et pose de signalisation de direction avec **les Sociétés LACROIX et KANGOUROU groupées solidairement**, pour un montant de **29 977.43 € HT**.

47/2017 : Etanchéité des bâches de la Croix des Frères

Décision du **23/05/2017** autorisant la signature d'un marché avec **la société TEOS** pour un montant de **135 412 € HT**

48/2017 : Station de pompage de la Croix des Frères

Décision du **23/05/2017** autorisant la signature d'un marché avec **l'entreprise CHEVALIER** pour un montant de **130 020 € HT** afin de refaire à neuf les conduites de reprises, de trop plein et d'évacuation de la station

49/2017 : Diagnostic archéologique Place du Postel

Décision du **29/05/2017** autorisant la signature d'un Bordereau de prix unitaires avec l'entreprise **CHEVALIER** pour réaliser les travaux à la charge de la Ville.

50/2017 : Reconstruction du poste de refoulement de Saint Ferréol

Décision du **01/06/2017** acceptant le sous-traitant de l'Entreprise **CHEVALIER**, l'Entreprise **APPLI-TEC** et d'agréer ses conditions de paiement pour réaliser le paramétrage du superviseur STEP. Le coût de cette prestation sous-traitée s'élève au montant de **520 € HT**, somme que l'Entreprise **APPLI-TEC** percevra directement (cf. article 135-I du Décret 2016-360)

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

51/2017 : Restructuration des vestiaires et sanitaires du stade du Dr Jalenques – lot n°1

Décision du **01/06/2017** acceptant le sous-traitant de l'entreprise ROBERT, l'entreprise **AMPEN** et d'agréer ses conditions de paiement pour la création de portes et d'allèges. Le coût de cette prestation sous-traitée s'élève au montant de **3 332,80 € HT**, somme que l'Entreprise AMPEN percevra directement (cf. article 135-I du Décret 2016-360)

52/2017 : Reprise de l'étanchéité d'une toiture terrasse de l'école Jules Ferry

Décision du **06/06/2017** autorisant la signature d'un devis avec l'Entreprise **ECB** pour un montant de **7 763.24 € HT**

53/2017 : Renouvellement de matériel au restaurant scolaire Jules Ferry

Décision du **12/06/2017** autorisant la signature d'un devis avec la société **AEX** d'un montant de : **8 490 € HT** pour l'acquisition d'une chaine de lavage avec lave-vaisselle, d'un bac de plonge et des plans de travail

54/2017 : Petits travaux complémentaires avenue de La Bageasse

Décision du **15/06/2017** autorisant la signature d'un devis avec l'entreprise CHEVALIER pour un montant de **2 788,00 € HT**

55/2017 : Contrat d'entretien des chéneaux, couloirs et descentes EP de la Basilique St Julien

Décision du **15/06/2017** autorisant la signature d'un avenant au contrat notifié le 14/10/2014 à l'entreprise CHAPUIS. Suite à la fusion de cette entreprise avec la société CF2C, le titulaire du contrat est désormais la **SARL CF2C CHAPUIS**. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées

56/2017 : Avenant au marché concernant la réalisation des branchements EU et EP des particuliers de 2017 à 2020

Décision du **16/06/2017** autorisant la signature d'un bordereau de prix supplémentaires.

56 bis/2017 – Travaux d'étanchéité et d'hydraulique réalisés à la station de pompage de la Croix des Frères

Décision du **15/06/2017** autorisant la signature d'une convention SPS avec **Le Centre de Gestion de la Haute-Loire** pour un montant de **720 € nets**, afin d'effectuer sur cette opération les missions réglementaires SPS en phase Réalisation.

57/2017 : Conduite de refoulement reliant le poste de relevage assainissement St Ferréol à la STEP

Décision du **19/06/2017** autorisant la signature d'un devis avec l'entreprise **CHEVALIER** pour un montant de **8 400 € HT** afin de poser deux ventouses sur des points hauts

58/2017 : Aménagement de la placette de la rue du Chapitre lot n°3- serrurerie

Décision du **19/06/2017** autorisant la signature d'un avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise **REYMOND**. Le montant initial est ainsi augmenté de la somme de 1 431,60 € HT et s'élève désormais à la somme de **14 915,99 € HT**.

59/2017 : Maintenance de l'ascenseur installé à l'école Jules Ferry

Décision du **20/06/2017** autorisant la signature d'un contrat avec la société **AUVERGNE ASCENSEURS** pour un montant de **644 € HT/an**.

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

60/2017 : Gestion du parc informatique de la Commune (hors écoles)

Décision du **19/06/2017** autorisant la signature d'un contrat d'assistance pour la gestion du parc informatique pendant cinq ans, avec la Société **BRIOUDE Informatique** pour un montant de : **8 350 € HT/an** prix fermes, y compris externalisation des sauvegardes

61/2017 : Plateforme de l'espace Multisports à proximité du Skate Park

Décision du **21/06/2017** autorisant la signature d'une commande avec l'entreprise **CHEVALIER** pour un montant de **24 968,60 € HT**

62/2017 : Fourniture et pose d'une barrière levante dans la cour de l'ancienne école Victor Hugo Élémentaire

Décision du **21/06/2017** autorisant la signature d'un devis avec la société **MIC SIGNALOC** pour un montant de **6 903 € HT**

63/2017 : Placette rue du Chapitre – lot n°1 Gros œuvre - voirie

Décision du **21/06/2017** autorisant la signature d'un avenant au marché passé avec l'entreprise **CHEVALIER**. Le montant initial du marché est augmenté de la somme de 464,10 € HT et s'élève désormais à la somme de **53 005 € HT**

64/2017 : Requalification des Esplanades Pierre Mamet et Verdun

Décision du **23/06/2017** autorisant la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de **50 025 € HT** avec le groupement **BIG BANG/BET ROCHARD/SARL VRD Ingénierie/STUDIO BY NIGHT**, afin de réaliser sur cette opération, une mission témoin Infrastructure + EXE

65/2017 : Restructuration de l'Hôtel du Doyenné lot 4 bis – Mortiers anciens salle 5

Décision du **28/06/2017** autorisant la signature d'un marché avec Mme ODOARDI pour un montant de **42 530 € HT**

41- EXTENSION DE PERIMETRE DE LA CCBSA – INTEGRATION DES COMMUNES D'AGNAT, FRUGIERES-LE-PIN ET SAINT-ILPIZE

VU l'article L.5211-8 du CGCT ;

VU la délibération n° 017027 du 27 Mars de la CCBSA portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne – demande d'intégration des communes d'Agnat, Frugières le Pin et Saint Ilpize ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que trois communes ont émis le souhait, par délibération de leurs conseils municipaux respectifs, de rejoindre la Communauté de Communes de Brioude Sud Auvergne courant 2017. Il s'agit des communes d'Agnat, Frugières le Pin et Saint Ilpize.

Le Bureau de la Communauté de Communes du Brivadois avait été saisi de la question d'intégration de la commune d'Agnat en 2016 et les membres du Bureau s'étaient prononcés favorablement à l'ouverture du territoire aux communes désireuses d'intégrer le Brivadois.

Concernant les demandes des communes d'Agnat, Frugières le Pin et Saint Ilpize, le Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne s'est prononcé favorablement le 27 Mars 2017 pour l'intégration de ces trois communes.

Conformément aux dispositions susvisées du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient désormais à chacune des communes membres de se prononcer sur cette question.

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'intégration au sein de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, des communes d'Agnat, Frugières le Pin et Saint Ilpize.

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

42- CONVENTION D'AFFECTATION TEMPORAIRE D'ARCHIVISTE AUPRES DE LA COMMUNE DE BRIOUDE PAR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA HAUTE-LOIRE

Monsieur le Maire indique que la visite des Archives Départementales en mairie de Brioude pour l'inspection d'archives communales a donné lieu à un procès-verbal en date du 10 janvier 2017. Les conclusions rapportent notamment une opération qui semble prioritaire. L'opération consiste à organiser un versement classé dans les dossiers du secrétariat du maire. Ce travail limité doit être confié par convention au Centre de Gestion de la Haute-Loire (CDG 43) entre août et septembre 2017. Le tri et le classement des archives nécessitent une intervention de 8 à 11 jours ouvrés. Ceci représente un coût financier de 1 360 à 1 870 euros environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention se rapportant à cette demande d'intervention du service des archives inter collectivités du CDG 43.

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

43- RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE DE BRIOUDE

Monsieur MERLE indique que la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a effectué le contrôle des comptes de la Commune de Brioude sur les exercices budgétaires de 2010 à 2015. A l'issue de ce contrôle, et en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, la Chambre a arrêté ses observations sous leur forme définitive et un rapport d'observations définitives a été communiqué le 14 avril 2017 à la Commune de Brioude.

Conformément à ce même article, la Commune de Brioude avait la possibilité, dans un délai d'un mois, d'adresser une réponse écrite. Celle-ci a été effectuée par Monsieur le Maire en date du 09 mai 2017.

Par courrier du 06 juin 2017 la Chambre Régionale des Comptes a notifié à nouveau le rapport d'observations définitives accompagné de la réponse écrite. A réception de ces documents, en application de l'article L. 235-5 du code des juridictions financières, la Commune de Brioude a l'obligation de communiquer ce rapport, ainsi que la réponse écrite, à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, pour en débattre.

Compte tenu de ces éléments un débat sur ce rapport s'est tenu au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mrs LHERITIER, JUILLARD, FLEURY et Mme FAUCHER) :

- **APPROUVE** le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Commune de Brioude, au cours des exercices 2010 à 2015.

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

44- BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT 2017 – DECISIONS MODIFICATIVES N°1

VU le budget primitif du budget de l'eau 2017 adopté par délibération n° 17 du 13/04/2017 ;

VU le budget primitif du budget de l'assainissement 2017 adopté par délibération n° 18 du 13/04/2017 ;

Monsieur MERLE propose de voter les modifications comptables suivantes :

Budget Eau 2017 - Section de fonctionnement

Chapitre / article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 c/61521 Bât. Public (entretien réparation)	180,00 €			
Chapitre 67 c/673 Titres annulés sur exercices antérieurs		180,00 €		
TOTAL	180,00 €	180,00 €		

Budget Assainissement 2017 - Section de fonctionnement

Chapitre / article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 65c/6541 Créances admises en non-valeur		25 000,00 €		
Chapitre 023c/023 Virement à la section d'investissement	25 000,00 €			
TOTAL	25 000,00 €	25 000,00 €		

Budget Assainissement 2017 - Section d'investissement

Chapitre / article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 23 c/2315 Installations matériel et outillage techniques	25 000,00 €			

Chapitre / article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 021c/021 Virement de la section d'exploitation			25 000,00 €	
TOTAL	25 000,00 €		25 000,00 €	

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions modificatives n°1 du budget de l'eau et du budget de l'assainissement 2017 arrêtées en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus.

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

45- CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Monsieur MERLE indique que la Trésorière a adressé des états de « Taxes et produits irrécouvrables » relatifs à des créances sur les budgets annexes Eau et Assainissement.

A l'appui de ces créances qui concernent les années 2010 à 2016 sont joints :

- des procès-verbaux de carence,
- des demandes de recherches infructueuses pour des personnes ayant quitté Brioude et dont la nouvelle adresse est inconnue,
- divers courriers mentionnant l'insuffisance de fonds pour la succession de personnes décédées,
- des avis de liquidations judiciaires avec impossibilité de récupération d'actif,
- des avis de commissions de surendettement,
- des états de frais dont les sommes ne justifient pas de poursuites supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** ces créances en non-valeur au c/ 6541 « Créances admises en non-valeur » pour les montants suivants :
 - **Budget Eau 2017** : 14 431,38 € TTC soit 13 679,03 € HT (*les crédits figurent au budget*)
 - **Budget Assainissement 2017** : 22 752,80 € TTC soit 20 998,75 € HT (*les crédits figurent au budget*)

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

46- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017 AUX ASSOCIATIONS

Sur propositions de Mrs SEGUY, MERLE, SARRIAS et de Mmes DEGUI, EYRAUD et STOQUE, il est proposé aux conseillers municipaux d'allouer les subventions ordinaires suivantes pour l'année 2017 :

DOMAINE SCOLAIRE	
APEL Sainte-Thérèse	149 €
Amicale des Ecoles Laïques	149 €
UNSS Lycée Saint Julien – M.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote	167 €
UNSS Collège Saint Julien – M.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote	167 €
Foyer Socio Educatif du Collège/Lycée Saint Julien – M.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote.	235 €
Conseil local FCPE	75 €
SYNDICATS - ASS. DE CONSOMMATEURS	
Conso. Logement et cadre de vie	442 €
Union locale CFDT	100 €
Union locale CGT – M.CAILLIE, concerné, ne prend pas part au vote.	100 €
Union locale FO	100 €

Comité de vigilance de l'Hôpital	75 €
ENVIRONNEMENT / NATURE	
Association communale de chasse (Acca) Brioude – <i>M. BOREL, concerné, ne prend pas part au vote.</i>	343 €
Association de pêche et protection milieu aquatique	248 €
Société d'aviticulture brivadoise	221 €
Société Protectrice des animaux	1 083 €
ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE	
Action et entraide en brivadois	1 173 €
Aide aux devoirs	266 €
Amicale des donneurs de sang	257 €
Asso Socio Culturelle "Tolérer Espérer" Brioude - ASTEB	75 €
Club amitié et loisirs	307 €
Comité de soutien aux opprimés	203 €
Croix rouge	1 000 €
Escales	90 €
Mouvement français p/le planning familial	266 €
Réagir 43 – <i>Mmes EYRAUD et DANCE et M. FAUCHER, concernés, ne prennent pas part au vote.</i>	4 603 €
Restos du Cœur	1 000 €
Secours catholique	1 000 €
Secours populaire	1 000 €
UNA (Soutien à domicile des pers âgées handic)	176 €
Trait d'Union	750 €
Vivre chez soi	176 €
ASSOCIATIONS A INTERET CULTUREL	
Amis de la Basilique Saint Julien	75 €
Cartophiles du brivadois – <i>M. SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.</i>	75 €
Chœurs du Haut Allier	88 €
Ciné club brivadois	75 €
Compagnie de la puce à l'oreille	608 €
Comité de jumelage (Convention)	800 €
Cypérus	75 €
Festival d'Aquarelle (Convention)	17 000 €
Harmonie des enfants de Brioude (Convention) – <i>M. SARRIAS, concerné, ne prend pas part au vote.</i>	4 500 €
Jazz club brivadois	75 €
La plume de ma tante (Convention)	2 000 €
Les Chevrons d'Auvergne	75 €
Musique sur un plateau	75 €
Photo club de Brioude	75 €
Tisseurs de mots	75 €
Université pour tous	75 €

ASSOCIATIONS D'ANIMATION	
Association folklorique portugaise	586 €
Calèches et Attelages Brivadois	75 €
Comité des fêtes	75 €
Feux follets brivadois	556 €
Le Brusse	450 €
Les Mistinguettes	932 €
Musikado	173 €
Montgolifières du Haut Allier	75 €
Y A K DANSER	316 €

ASSOCIATIONS DU SOUVENIR	
150è sect. des Médaillés militaires	95 €
Amicale des anciens résistance et maquis	181 €
Anciens 1ère armée Rhin et Danube	0 €
Comité départ. du prix résistance et déportation	150 €
Fédérat.nationale anciens combattants d'Algérie	314 €
ASSOCIATION DE SAPEURS POMPIERS	
Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers	465 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Amicale boule de Brioude	75 €
Amicale laïque sportive de Brioude – M.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.	978 €
Arts et Sports en Brivadois – M.FLEURY, concerné, ne prend pas part au vote.	1 300 €
Arts martiaux brivadois	713 €
Association de sophrologie	75 €
Association de taï Chi Chuan	75 €
Basket-ball brivadois	5 519 €
Billard Club	75 €
Billard Sportif brivadois	75 €
Briva danse	751 €
Club Athlétic de Brioude	2 409 €
Cob Canoë-Kayak	374 €
Cob Natation	2 188 €
Entente Sportive Haut Allier Allagnon	459 €
Hand-ball club brivadois – Mme ADMIRAL, concernée, ne prend pas part au vote.	7 586 €
Mass'n Fit	75 €
Moto club brivadois	867 €
Société de pétanque brivadoise	439 €
Sporting club brivadois – M.BOREL, concerné, ne prend pas part au vote.	14 420 €
Tennis club brivadois	2 868 €

Tennis de table brivadois	806 €
Tir sportif brivadois	1 029 €
Union gymnique brivadoise	1 662 €
Union sportive brivadoise – <i>M.DA COSTA, concerné, ne prend pas part au vote.</i>	13 422 €
Vélo sport brivadois – <i>M.SEGUY, concerné, ne prend pas part au vote.</i>	1 119 €
Verticale 43	655 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi des subventions ordinaires 2017 présentées ci-dessus.

Reçu en Sous-Préfecture le 18 juillet 2017

47- SUBVENTIONS AFFECTEES AUX ASSOCIATIONS

Suite à des présentations de MM.MERLE, SARRIAS et SEGUY et Mme EYRAUD, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi des subventions affectées suivantes :

ENVIRONNEMENT / NATURE	
Association communale de chasse (Acca) Brioude - Ball trap St Julien 2017	200 €
DASA - Animations dans les jardins "On sème et vous" du 9 au 11 juin 2017	500 €
ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE	
Déclic - Au titre du projet social pour l'année 2017	11 000 €
Epicerie Solidaire - Au titre de l'année 2017	3 500 €
Secours Catholique - frais de fonctionnement de leur local pour l'année 2017	300 €
ASSOCIATIONS A INTERET CULTUREL	
Amis de la Basilique Saint Julien - Saison musicale estivale 2017	3 836 €
Festival d'Aquarelle - Biennale d'Aquarelle du 13 au 25 juillet 2017	8 500 €
Harmonie des enfants de Brioude - Accueil de l'Harmonie de Chamalières - mai 2017	250 €
Musique sur un plateau - Saison musicale estivale 2017	3 080 €
Photo club de Brioude - Exposition de grands formats "Mars prend ses quartiers"	50 €
Tisseurs de mots - Printemps des Poètes 2017	500 €
ASSOCIATIONS D'ANIMATION	
Comité des fêtes - Programmation annuelle 2017	2 000 €
Musikado - Fête de la Musique	500 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Aéro-club - Participation aux activités du Club	1 400 €
Amicale boule de Brioude - Concours de la St Julien	200 €
Esprit plongée brivadois - Convention	3 900 €
Hand-ball club brivadois - 40ème anniversaire du Club- 24 et 25 juin 2017	400 €
Société de pétanque brivadoise - Concours de la St Julien	200 €
Stock Car brivadois - Course annuelle - 14 juillet 2017	400 €
Vélo Sport Brivadois - La Méridienne : Issoire / St Flour / Brioude - mai 2017	1 825 €
Vélo sport brivadois - Grand prix de la Ville - 25 juin 2017	3 500 €
Vélo sport brivadois - Course de la gare - 7 Mai 2017	500 €
Vélo sport brivadois - Cyclocross - 11 novembre 2017	500 €
POINT COMPLEMENTAIRE	
USB - Finale de la Coupe de la Haute-Loire et AG du District - Juin 2017	1 000 €

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi des subventions affectées présentées ci-dessus.

Reçu en Sous-Préfecture le 18 juillet 2017

48- CHARGES TRANSFEREES – APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T.

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté Préfectoral du 1er janvier 2017 portant extension de la Communauté de Communes de Brioude Sud Auvergne

Vu le Rapport de la CLECT ci-joint en date du 18 Mai 2017 qui a été notifié aux communes membres le 30 Juin 2017

Monsieur MERLE rappelle au conseil Municipal que la CCBSA verse à chaque commune Membre une attribution de compensation. Ces attributions permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique

C'est une dépense obligatoire pour l'EPCI

De leur côté, les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la commission pour approuver le rapport. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Mme VERRON et M.CAILLIE) :

1° - ARRETE les montants présentés dans la présente délibération, à compter du 1^{er} Janvier 2017 :

	Attributions de compensation provisoires notifiées au 15.02.2017	Produit fiscal transféré issu de la part de TH départementale au 31.12.2016	Nouvelle attribution de compensation issue de la TH	Contribution SDIS 01/01/2016	Manifestations culturelles poursuivies	Nouvelle attribution de compensation à verser à partir du 1 ^{er} janvier 2017
AUTRAC	7 398	+4 826	12 224	-1 949	0	10 27
BLESLE	82 467	+75 245	157 712	-22 188	+2 250	137 774
ESPALEM	9 331	+21 785	31 116	-7 643	0	23 473
GRENIER MONTGON	3 399	+9 933	13 332	-3 690	0	9 642
LEOTOING	1 938	+19 655	21 593	-5 583	0	16 010
LORLANGES	48 152	+29 737	77 889	-10 291	+2 130	69 728
ST ETIENNE/BLESLE	5 059	+6 818	11 877	-1 707	0	10 170
TORSIAC	626	+5 491	6 117	-1 841	0	4 276
TOTAL	158 370	173 490	331 860	54 892	4 380	281 348

2° - DIT que les montants des autres communes sont inchangés et s'établissent comme rappelé ci-dessous :

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

COMMUNES	DOTATION DE COMPENSATION 01/01/2016
BEAUMONT	-6 529,42
BOURNONCLE SAINT PIERRE	11 007,84
BRIOUDE	1 359 101,22
CHANIAT	-2 874,00
COHADE	192 057,00
FONTANNES	-3 795,78
JVAUGUES	-5 339,48
LAMOTHE	5 466,37
LAVAUDIEU	-1 161,00
LUBILHAC	-1 439,00
PAULHAC	61 949,59
SAINT BEAUZIRE	4 681,00
SAINT GERON	- 3 774,00
SAINT JUST PRES BRIOUDE	-9 416,00
SAINT LAURENT CHABREUGES	-1 416,12
VIEILLE BRIOUDE	69 714,00

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

49- RAPPORTS SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur ROCHE indique que l'article 73 de la Loi 95.101 du 2 février 1995, dite "Loi BARNIER", demande, au Maire, de présenter, à son Conseil Municipal, un rapport annuel sur le fonctionnement des services de l'eau ainsi qu'un rapport annuel sur le fonctionnement des services de l'assainissement. Les documents, afférents à l'exercice 2016, ont été étudiés en Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Environnement et du Développement Durable, le 28 juin 2017.

Ils contiennent les différents indicateurs techniques et financiers pouvant justifier le prix et la qualité du service public. Ils sont destinés notamment à l'information des usagers.

Dans les quinze jours qui suivent la présentation en Conseil Municipal, ces documents seront mis à la disposition du public pour consultation en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les rapports annuels sur la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement afférents à l'exercice 2016.

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

50- ADHESION DE LA COMMUNE DE LAVOÛTE-CHILHAC AU SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU BRIVADOIS

Par correspondance en date du 14 juin 2017, Monsieur le Président du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois nous a informés que lors du comité syndical du 12 juin 2017, les élus ont accepté à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Lavoûte-Chilhac à ce Syndicat.

Il est précisé que cette Commune avait sollicité son adhésion au SGEB à l'unanimité, par Délibération de son Conseil Municipal en date du 14 avril 2017. Conformément à cette décision et en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que les Communes adhérentes au SGEB délibèrent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion de la commune de Lavoûte-Chilhac au Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois**

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

51- TRAVAUX POSTE SAINT-FERREOL – MODIFICATION DU MARCHÉ

Monsieur ROCHE rappelle que par délibération, n°40 en date du 30 mai 2016, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le marché de travaux d'un montant de 263 947.14 €HT avec le Groupement solidaire CHEVALIER – CEGELEC – DUTHEIL, afin de construire un nouveau poste de relevage Assainissement chemin de la plaine et de démolir l'ancien poste.

La période de préparation s'est déroulée du 19 septembre au 19 octobre 2016, puis, les travaux ont débuté et sont à ce jour pratiquement terminés. Pendant la phase chantier, d'une part des demandes de prestations complémentaires liées à la fonctionnalité du dégrilleur ont été effectuées par M. JOUVE Ingénieur du SGEB et d'autre part, le chargé de sécurité « SPS » a exigé le rajout de deux barres de maintien sur deux échelles pour améliorer la sécurité et éviter un accident.

Ces demandes ont entraîné des surcoûts d'un montant de 1 881.55 €HT au niveau de la fonctionnalité et de 380 €HT au niveau de la sécurité. Il est à noter également une moins-value de 75 €HT sur le marché pour la non fourniture d'un conteneur à déchets.

Le détail de cet avenant est communiqué ci-après :

➤ Entreprises CHEVALIER – CEGELEC - DUTHEIL	
• Montant du marché :	263 947.14 € HT
• Montant de la modification :	2 186.55 € HT
• Pourcentage global d'augmentation :	0.83 %
• Montant du nouveau marché :	266 133.69 € HT

Par ailleurs, une modification est également nécessaire pour prolonger les délais de 1.5 mois, afin de tenir compte d'une part de 16 jours d'intempérie et d'autre part d'un problème intervenu sur des résines de fosses, suite à une arrivée d'eau intempestive lors d'un orage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les deux modifications détaillées dans la présente délibération, par avenant au marché initial;**
- **AUTORISE le représentant du pouvoir adjudicateur à le signer.**

Reçu en Sous-Préfecture le 17 juillet 2017

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

52- AMENAGEMENT DE LA PLACE DU POSTEL, DES ESPLANADES ET DU BOULEVARD BRIAND : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES

Monsieur ROCHE rappelle que depuis 1997, la Commune a engagé un vaste programme de réaménagement de son Centre Historique pour le rendre plus attractif et agréable.

C'est ainsi que l'ensemble des rues commerçantes et les abords de la Basilique St-Julien ont été restructurés pour limiter l'accès aux véhicules et faciliter la liaison piétonnière (parking de dissuasion, réduction de la bande de roulement, élargissement des trottoirs, traitement des sols, effacement des réseaux, amélioration des éclairages, mobilier urbain de qualité).

Des actions ont ensuite été menées dans les quartiers bordant ces rues commerciales et notamment dans les quartiers de la Pardige, Séguret et de la place d'Alger, très dégradés, pour les rendre plus agréables et pouvoir ainsi attirer de nouveaux habitants en Centre-Ville.

Suite à la réalisation, par le Cabinet SYCOMORE, en 2012 et 2013, du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain, les Conseillers Municipaux, réunis le 1^{er} octobre 2014, pour prendre connaissance de ce Schéma Directeur, ont jugé qu'il était désormais important de traiter la place du Postel, située en ZPPAUP, au Sud du Centre Historique, et très utilisée, que ce soit en zone de stationnement ou en lieu d'animation.

Suite à la consultation de Maîtres d'Œuvre en janvier 2015, le Cabinet BIGBANG a été missionné pour réaliser dans un premier temps les Etudes Préliminaires de cette opération sur une surface de 6 500 m² environ, puis celles concernant les esplanades Pierre Mamet et de Verdun sur 4 200 m² environ, pour pouvoir, depuis la Place du Postel, créer un cheminement piétonnier agréable et sécurisé, avec des vues intéressantes sur la plaine et les Monts du Livradois.

Par ailleurs, par Décision en date du 20 janvier 2017, les Etudes Préliminaires d'aménagement du Boulevard BRIAND ont été engagées, afin de pouvoir traiter également sur 1 700 m² ce Boulevard permettant de desservir la Place du Postel.

Ces trois projets qui ne forme qu'une opération dans une logique d'aménagement urbain, ont été conçus dans un souci de sécurisation, d'accessibilité, de fonctionnalité et d'embellissement des espaces publics. Ils devraient pouvoir s'enchaîner sur les exercices 2017, 2018 et 2019. En effet, les travaux sur la Place du Postel pourraient être engagés en septembre 2017, suite à la réalisation du diagnostic archéologique en juin dernier, ceux concernant les esplanades et le Boulevard Briand, sur 2018 et 2019.

Le montant des travaux liés à l'aménagement de la place du Postel est bien inscrit au BP 2017.

Cette opération importante et structurante, évaluée à la somme de 1 430 000 €HT, est susceptible d'être financée à hauteur de 350 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Plan de Ruralité/Bourgs Centres-Pôle de Services

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 contre (Mme VERRON et M.CAILLIE)

- **APPROUVE ce projet d'aménagement d'ensemble de la place du Postel, des Esplanades et du boulevard BRIAND d'un montant prévisionnel de 1 430 000 € H.T ;**
- **SOLLICITE une subvention d'un montant de 350 000 €, auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de ses politiques de soutien à la ruralité/bourgs centres – pôles de services ;**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.**

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

53- AMENAGEMENT DE LA PLACE DU POSTEL : APPROBATION ET SIGNATURE DES MARCHES

Monsieur ROCHE rappelle que depuis 1997, la Commune a engagé un vaste programme de réaménagement de son Centre Historique pour le rendre plus attractif et agréable.

C'est ainsi que l'ensemble des rues commerçantes et les abords de la Basilique St-Julien ont été restructurés pour limiter l'accès aux véhicules et faciliter la liaison piétonnière (parking de dissuasion, réduction de la bande de roulement, élargissement des trottoirs, traitement des sols, effacement des réseaux, amélioration des éclairages, mobilier urbain de qualité).

Des actions ont ensuite été menées dans les quartiers bordant ces rues commerciales et notamment dans les quartiers de la Pardige, Séguret et de la place d'Alger, très dégradés, pour les rendre plus agréables et pouvoir ainsi attirer de nouveaux habitants en Centre-Ville.

Suite à la réalisation, par le Cabinet SYCOMORE, en 2012 et 2013, du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain, les Conseillers Municipaux, réunis le 1^{er} octobre 2014, pour prendre connaissance de ce Schéma Directeur, ont jugé qu'il était désormais important de traiter la place du Postel, située en ZPPAUP, au Sud du Centre Historique, et très utilisée, que ce soit en zone de stationnement ou en lieu d'animation.

Suite à la consultation de Maîtres d'Œuvre en janvier 2015, le Cabinet BIGBANG a été missionné pour réaliser dans un premier temps les Etudes Préliminaires de cette opération sur une surface de 6 500 m² environ. Ces dernières ont été présentées à l'ensemble des Conseillers Municipaux le 3 mars 2016 et les avis émis étant globalement favorables, un marché Mission Témoin Infrastructure avec Etudes d'Exécution a été notifié au Cabinet BIGBANG le 6 octobre 2016 (Le plan du projet est fourni ci-après)

Ce projet, conçu dans un souci de sécurisation, d'accessibilité, de fonctionnalité et d'embellissement des espaces publics, devrait pouvoir être engagé en septembre 2017, suite à la réalisation du diagnostic archéologique en juin dernier.

Plusieurs séances de concertation ont eu lieu avec les Forains de la Saint Julien et les riverains et d'autres sont prévues avant le démarrage des travaux avec les représentants des commerçants non sédentaires. L'Autorisation de Travaux a été délivrée par l'Architecte des Bâtiments de France le 4 mai 2017, puis la Consultation des Entreprises a été lancée le 22 mai. La date limite de remise des plis a été fixée au lundi 19 juin à 14h00.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 20 juin à 10h00 pour ouvrir les plis puis à nouveau le 27 juin à 10h00, pour prendre connaissance de l'analyse des offres et émettre des avis ainsi que des projets de classement sur chaque lot.

A cette occasion, ils ont décidé de négocier les offres sur le lot n°2, puis ils se sont réunis à nouveau le mardi 4 juillet à 11h00, pour prendre connaissance du rapport de négociation concernant ce lot n°2.

La synthèse des avis émis est la suivante :

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

	LOTS	PROPOSITIONS ET AVIS DE LA CAO	MONTANT DES OFFRES € HT
1	VRD et terrassements	Groupement CHEVALIER/DURAND	Base : 679 407.50 € HT PSE 1 : 18 525.00 € HT Total : 697 932.50 € HT
2	Revêtement de surface et mobilier	Groupement DURAND/CHEVALIER	229 411.00 € HT
3	Plantations	Bee Paysage	54 923.80 € HT
4	Fontaine	Groupement DURAND/CHEVALIER	40 500.00 € HT

Par ailleurs les Entreprises classées en 1^{ère} position par les membres de la CAO ont toutes fourni les documents indispensables à la passation d'un marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 contre (Mme VERRON et M.CAILLIE) :

- **APPROUVE** les marchés présentés dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer ces marchés et tout document s'y rapportant.

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

**54- RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY/VICTOR HUGO :
MODIFICATION DE SEPT MARCHES**

Madame DANCE rappelle que par délibération n°83 en date du 19 octobre 2016, les membres du Conseil Municipal, ont approuvé les marchés avec les entreprises classées en première position par les membres de la Commission d'Appel d'Offres et ont autorisé le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à les signer.

Suite à la période de préparation du 2 au 16 novembre 2016, les travaux d'un montant total de 1 318 392.45 € HT ont débuté le 17 novembre 2016 et sont à ce jour pratiquement terminés. Pendant la phase chantier, des décisions ont été prises pour pouvoir, sans nuire à l'avancement des travaux dans des délais très contraints, gérer des aléas de chantier, des demandes de prestations complémentaires liées à la fonctionnalité, des demandes du Bureau de Contrôle ainsi que quelques oublis de la Maîtrise d'Œuvre.

Ces décisions ont entraîné des surcoûts, dont le détail est fourni ci-après :

- **LOT n°1 - démolition Gros œuvre- : Entreprise FERREIRA**
- Montant du marché : 364 171.24 € HT
- Montant de la modification : 21 900.23 € HT
- **Pourcentage global d'augmentation : 6.01 %**
- Montant du nouveau marché : 386 071.47 € HT

Cette augmentation est liée à :

- Des imprévus découverts suite à démolition (absence de fondations, démolition de poutre BA et création de chevêtres, dépose d'isolant...) : 4 358.23 € HT
- Des oublis au niveau de la maîtrise d'œuvre : 16 880.00 € HT

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

- Des demandes du Maître d'Ouvrage pour réviser une couverture tuile et créer une évacuation en plus pour un WC enfant : 662 €HT

➤ **LOT n° 6 - Menuiseries intérieures bois - : Entreprise BOULARAND**

• Montant du marché :	122 422.97 € HT
• Montant de la modification :	13 200.89 € HT
• Pourcentage global d'augmentation :	10.78 %
• Montant du nouveau marché :	135 623.86 € HT

Cette augmentation est liée à :

- Des demandes du Bureau de Contrôle (au niveau des circulations enclouées) : 5 180.79 € HT
- Des oublis au niveau de la Maîtrise d'œuvre (bardage préau) : 4 761.11 €HT
- Des demandes du Maître d'Ouvrage (Bardage complémentaire préau Jules Ferry, complément au niveau de l'organigramme de clefs, panneaux médium « decochoc » dans les salles de restauration, deux placards centrale de désinfection) : 5 197.54 €HT
- Des travaux non réalisés dégagent une économie sur le marché de : - 1 938.55 € HT

➤ **LOT n° 7- Sol scellé : Entreprise ASTRUC**

• Montant du marché :	22 561.60 € HT
• Montant de la modification :	6 681.55 € HT
• Pourcentage global d'augmentation :	29.61 %
• Montant du nouveau marché :	29 243.15 € HT

Cette augmentation est liée à :

- Une demande du Bureau de Contrôle (Lavabo PMR) : 100 €HT
- Un oubli de la Maîtrise d'Œuvre (chape et isolant salle d'activité maternelle) : 3 866.65 €HT
- Une demande du Maître d'Ouvrage (pose de carrelage au sol dans des sanitaires à la place de sol souple) : 2 114.90 € HT
- Des aléas de chantier (siphons de sol) : 600 €HT

➤ **LOT n° 10 - Serrurerie - : Entreprise REYMOND**

• Montant du marché :	56 682.00 € HT
• Montant de la modification :	4 904.40 € HT
• Pourcentage global d'augmentation :	8.65 %
• Montant du nouveau marché :	61 586.40 € HT

Cette augmentation est liée à :

- Des demandes du Maître d'Ouvrage (mise sur l'organigramme des clefs de 5 portails et portillons, rajout d'un portillon au niveau de la liaison maternelle élémentaire et modification d'une teinte de clôture) : 4 024.40 €HT
- Des aléas de chantier (renforts de scellements et divers) : 880.00 €HT

➤ **LOT n°11 – Plomberie sanitaire chauffage VMC - : Entreprise PERRUSSEL**

• Montant du marché :	168 211.15 € HT
• Montant de la modification :	4 853.28 € HT
• Pourcentage global d'augmentation :	2.89 %
• Montant du nouveau marché :	173 064.43 € HT

Cette augmentation est liée à :

- Une demande du Bureau de Contrôle (Lavabo PMR) : 124.98 €HT
- Des demandes du Maître d'Ouvrage pour améliorer la fonctionnalité et réaliser des économies de fonctionnement (Lavabos et éviers adaptés, WC enfant secteur gymnase, horloges annuelles sur régulations, onduleur sur électrovanne gaz, régulation du chauffage dans le gymnase...) : 4 728.30 € HT

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

➤ LOT n°12 –Electricité - : Entreprises CEGELEC/COURTEIX

• Montant du marché :	98 855.63 € HT
• Montant de la modification :	8 805.45 € HT
• Pourcentage global d'augmentation :	8.91 %
• Montant du nouveau marché :	107 661.08 € HT

Cette augmentation est liée à :

- Un oubli de la Maîtrise d'œuvre au niveau d'appareil d'éclairage des préaux de Jules Ferry : 3 326.48 €HT
- Des demandes du Maître d'Ouvrage, surtout pour créer un câblage informatique en adéquation avec le projet d'équipement numérique arrêté postérieurement à la date de notification du marché : 5 478.97 €HT

➤ LOT n° 13-Ascenseur : Entreprise AUVERGNE ASCENSEURS

• Montant du marché :	19 800.00 € HT
• Montant de la modification :	1 310.00€ HT
• Pourcentage global d'augmentation :	6.62 %
• Montant du nouveau marché :	21 110.00 € HT

Cette augmentation est liée à deux demandes du Maître d'ouvrage :

- Mise en place de canons sur organigramme pour que les enfants ne prennent pas l'ascenseur seuls : 750.00 €HT
- Installation d'un kit GSM, à la place d'un branchement téléphonique pour assurer la liaison de la cabine avec une centrale de dépannage 24h/24. Cette solution est plus économique en coût de fonctionnement : 560.00 €HT

En synthèse, il est précisé que le montant total de ces avenants s'élève à la somme de 61 655.80 €HT, décomposés ainsi :

- 5 838.23 €HT d'aléas de chantiers suite à des découvertes (0.44%/aux marchés)
- 28 834.24 €HT d'oublis de la part de la Maîtrise d'œuvre (2.19%/aux marchés)
- 21 577.56 €HT de demandes complémentaires du Maître d'Ouvrage pour améliorer la fonctionnalité, diminuer le coût de fonctionnement et mettre en adéquation le câblage informatique avec le projet d'équipement numérique (1.64 %/aux marchés)
- 5 405.77 € HT de demandes du Bureau de Contrôle (0.41%/aux marchés)

Ce montant de travaux supplémentaires est compensé en partie par trois moins-values sur d'autres lots, d'un montant total de 9 426.63 €HT. D'autres petites moins-values pourraient apparaître au niveau des Décomptes Généraux.

Par rapport au montant des marchés et en tenant compte des moins-values connues, le dépassement représente la somme de 52 229.17 €HT soit une augmentation globale de 3.96%.

Ces modifications de certains marchés sont passés en application de l'article 139 2° du Décret 2016-360 du 25 mars 2016. Elles entraînent une prolongation de délai de 5 semaines et la date d'achèvement de cette opération sera fixée au 7 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 2 contre (Mrs LHERITIER et FLEURY) et 2 abstentions (Mme VERRON et M.CAILLIE) :

- **APPROUVE** les modifications des marchés initiaux détaillées dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à les signer ;
- **APPROUVE** une prolongation de délai global de cette opération de 5 semaines, soit du 2 Juin 2017 au 7 Juillet 2017.

Reçu en Sous-Préfecture le 19 juillet 2017

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

55- RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY/VICTOR HUGO : APPROBATION ET SIGNATURE DES MARCHES

Madame DANCE indique que suite à la Délibération du Conseil Municipal n°95 en date du 4 Décembre 2015, l'élaboration d'un programme de travaux, en cohérence avec le scénario d'organisation des écoles retenu (deux écoles primaires réparties sur deux sites : une école primaire sur le site de Jules Ferry/Victor Hugo une école primaire sur le site de la Borie Darles) a été mis en œuvre.

Le cabinet de programmiste J. P. BOULANGER, a été retenu suite à consultation le 7 janvier 2016 et progressivement, dans un cadre d'échanges permanents entre l'Education Nationale et la Ville, a pu bâtir les pré-programmes de ces deux opérations afin de pouvoir ensuite élaborer les programmes définitifs en concertation avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, les enseignants, les parents d'élèves, les Services de la Ville et les agents municipaux intervenant dans les écoles.

Concernant l'école de La Borie Darles, un marché d'étude mission de Base Bâtiment + EXE a été notifié le 11 août 2016 au Cabinet Ilot Architecture, mandataire de l'Equipe de maîtrise d'œuvre. Suite à la mission Diagnostic, la mission Esquisse a été effectuée en concertation avec les élus, l'Inspecteur de l'Education Nationale, la Directrice et le Directeur des deux écoles actuelles et les Services de la Ville de Brioude. Les plans et estimations ESQ ont été rendus en novembre 2016, l'APS en janvier 2017, l'APD en mars 2017 et ce dossier a été présentés à plusieurs reprises aux membres de la Commission des Travaux.

Le Permis de Construire, déposé le 15 mars 2017, a été délivré le 11 mai 2017 et la consultation des entreprises a été lancée le 29 mai dernier. La date limite de remise des plis a été fixée au vendredi 23 juin 14h00 et les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 27 juin à 11h00 pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Ils se sont réunis à nouveau le 3 juillet à 10h00 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et émettre des avis.

La synthèse des avis émis est la suivante :

	LOTS	PROPOSITIONS ET AVIS DE LA CAO	MONTANT DES OFFRES € HT
1	Désamiantage	S.A.S. ALARA DEPOLLUTION	28 707.79 € HT
2	Démolition –Gros Œuvre – Ravalement de façades	S.A.S S.E.CONSTRUCTIONS MISSONNNIER	289 687.44 € HT
3	Structures bois métal et parements extérieurs	S.A.R.L. FAUGERE	202 488.48 € HT
4	Couverture – étanchéité - Zinguerie	S.A.R.L. GAYTE ETANCHEITE	170 082.22 € HT
5	Menuiseries extérieurs bois - Serrurerie	Groupement solidaire S.E. BOULARAND/ Entreprise REYMOND	271 116.31 € HT
6	Menuiserie intérieures bois	S.E. BOULARAND	Base :124 499.28 € HT PSE1 : <u>13 552.50 € HT</u> 138 051.78 € HT
7	Plâtrerie – Faux plafonds - Peinture	S.A.S. PEGEON FILS	253 928.79 € HT
8	Revêtements de sols	S.A.R.L. GIMBERT	Base: 62 231.79 € HT PSE 3: <u>31 865.81 € HT</u> Total : 94 097.60 € HT
9	Electricité	Groupement solidaire CEGELEC/S.A.R.L. COURTEIX	133 636.37 €HT
10	Chauffage – Ventilation - Sanitaires	S.A.S. PERRUSSEL	Base: 145 594.07 €HT PSE 4: 37 445.50 € HT PSE 5: 3 172.05 € HT PSE 6: 5 667.25 € HT PSE 8: <u>2 881.00 € HT</u> Total : 194 759.87 € HT
11	VRD –Aménagements extérieurs	S.A.S. CHEVALIER	119 796.48 € HT
12	Espaces Verts – Clôtures - Portails	S.A.R.L SENEZE CHARRIOT PAYSAGE	21 882.25 € HT
		Montant total des offres	1 918 235.38 € HT
		Montant de l'estimation Base + PSE	2 297 100.00 € HT

Par ailleurs les Entreprises classées en 1^{ère} position par les membres de la CAO ont toutes fourni les documents indispensables à la passation d'un marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 2 contre (Mme VERRON et M.CAILLIE) et 2 abstentions (Mrs LHERITIER et FLEURY) :

- APPROUVE les marchés présentés dans la présente délibération ;
- AUTORISE le représentant du pouvoir adjudicateur à signer ces marchés et tout document s'y rapportant.

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

56- CESSION GRATUITE A LA COMMUNE RUE DE LA POWDRIERE

Monsieur ROCHE indique que dans le cadre de la régularisation de l'alignement de la rue de la Poudrière, la commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée section BC n° 207p pour une superficie approximative de 75 m², appartenant à Monsieur André GABERSEK. La superficie précise sera déterminée par un géomètre expert.

Lorsque la commune réalisera les travaux de voirie, des aménagements seront exécutés par la commune au droit de l'accès de la propriété de M. GABERSEK et concernant notamment l'édification de deux murets et la pose de bordures.

L'acte serait rédigé par l'office notarial MOURIER DURAND à Brioude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition de cette parcelle sous la forme d'une cession gratuite ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente.**

Reçu en Sous-Préfecture le 18 juillet 2017

57- ACQUISITION TERRAIN LIEUDIT PRABOUZOU

Monsieur ROCHE indique que dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière, la Commune a l'opportunité d'acquérir un terrain situé lieudit «Prabouzou», au sud du lotissement communal « Les Cruzettes », appartenant à Madame Viviane AUCLAIR née SAYS.

La rédaction de l'acte serait confiée à l'office notarial BOYER BERTUCAT à Brioude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n° 248 d'une superficie de 3252 m² au prix de 12 €/m² soit 39 024 euros;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente.**

Reçu en Sous-Préfecture le 18 juillet 2017

58- ACQUISITION TERRAINS LIEUDIT PRABOUZOU

Monsieur ROCHE indique que dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière, la Commune a l'opportunité d'acquérir des parcelles situées lieudit «Prabouzou», au sud du lotissement communal « Les Cruzettes », appartenant à Monsieur et Madame Jean-Pierre CHABRILLAT.

Il est précisé que la superficie précise des parcelles BD 240p et BD 603p sera déterminée par un géomètre expert.

La rédaction de l'acte serait confiée à l'office notarial BOYER BERTUCAT à Brioude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1-APPROUVE l'acquisition des parcelles suivantes au prix de 12 euros le m² :**
- ✓ **BD n° 235 d'une contenance de 3120 m²**
 - ✓ **BD n° 236 d'une contenance de 2193 m²**
 - ✓ **BD n° 240p d'une contenance approximative de 990 m²**
 - ✓ **BD n° 603p d'une contenance approximative de 1175 m²**

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

2-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente.

Reçu en Sous-Préfecture le 18 juillet 2017

59- VENTE D'UN TERRAIN RUE CROIX SAINT ISIDORE

Monsieur ROCHE indique que l'entreprise GAUTHIER TRANSPORTS TP représentée par M. Frédéric GAUTHIER propose d'acquérir à la commune un terrain situé entre la station d'épuration et le Syndicat des Eaux dans le but de stocker du sable et du gravier pour faire face à ses chantiers dans le secteur de Brioude.

La superficie précise de la parcelle cédée sera déterminée par un géomètre expert.

L'acte sera rédigé par l'office notarial BOYER BERTUCAT à Brioude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE la cession de ce terrain au prix de 20 euros le m² la parcelle cadastrée section ZD n° 197p pour une superficie approximative de 1000 m².**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente.**

Il est précisé que les prescriptions fixées par le PLU en matière d'aménagement paysager et de préservation à ce niveau de l'esthétique du secteur devront être scrupuleusement respectées.

Reçu en Sous-Préfecture le 18 juillet 2017

60- LOTISSEMENT LES CROUZETTES : DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur ROCHE rappelle que par délibération en date du 30 juin 2016 le Conseil Municipal avait notamment fixé le prix de vente des 6 lots à 45 euros le m². Suite aux travaux, le géomètre-expert a ensuite établi pour chacune des parcelles le plan de bornage afin de déterminer la superficie exacte des lots.

A cette occasion, une distorsion est apparue entre le plan de cadastre de la placette centrale et les limites physiques du terrain au niveau de l'accès des 4 lots desservis par la placette.

Dans le but de rationaliser les accès, il convient de rattacher quelques m² de la placette aux quatre lots.

Afin de pouvoir céder ces emprises, et compte tenu du caractère inaliénable du domaine public il convient de procéder préalablement à sa désaffectation et à son déclassement.

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation,
Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas remis en cause,
Considérant que la dépendance domaniale précitée appartenant à la commune n'est plus affectée à l'usage du public,
Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique,
Considérant qu'une copie de la délibération du Conseil Municipal et du dossier technique seront transmis au service du cadastre pour modification cadastrale,
Considérant que la partie déclassée dépendra du domaine privé de la commune à compter du caractère exécutoire de la présente délibération

Le tableau suivant présente le numéro des lots et leur superficie exacte :

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

N° du lot	Référence cadastrale et superficie
19	BD 1015 pour 559 m ² BD 1024 pour 5 m ²
20	BD 1019 pour 504 m ² BD 1025 pour 3 m ²
21	BD 1020 pour 669 m ²
22	BD 1021 pour 578 m ² BD 1026 pour 3 m ²
23	BD 1022 pour 602 m ²
24	BD 1016 pour 566 m ² BD 1027 pour 3 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise concernée ;
- **APPROUVE** le rattachement des emprises déclassées aux 4 lots bordant la placette.

Reçu en Sous-Préfecture le 18 juillet 2017

61- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRIOUDE ET LE FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU

Monsieur SARRIAS indique que depuis 2004, la Ville de Brioude accueille chaque année un concert délocalisé du Festival de la Chaise-Dieu à la Basilique Saint-Julien.

Afin de contractualiser avec l'Association « Festival de la Chaise-Dieu » une convention a été établie entre l'Association, la Communauté de Communes Brioude Sud-Auvergne, la Commune de Lavaudieu et la Ville de Brioude, le texte conclu reprend les obligations de l'ensemble des partenaires pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération ;
- **APPROUVE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Reçu en Sous-Préfecture le 18 juillet 2017

62- TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE DE LA VILLE DE BRIOUDE

Monsieur SARRIAS indique que la régie municipale du Service Culturel et d'Animation de la Ville de Brioude assure l'encaissement des recettes pour chaque spectacle programmé.

La Saison Culturelle proposera 11 dates programmées entre le mois d'octobre 2017 et le mois de mai 2018.

Après une première saison d'utilisation du logiciel de billetterie, quelques améliorations vont être apportées afin de satisfaire le public.

Il est désormais possible de proposer aux spectateurs un placement numéroté, cette possibilité sera offerte pour les spectacles les plus importants.

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

Le placement libre restera effectif pour les séances scolaires, les séances jeunes public et de façon générale pour toutes les séances bénéficiant d'un tarif unique.

Des tarifs spécifiques sont proposés pour l'ensemble des spectacles :

- Pour les jeunes de – de 25 ans et les demandeurs d'emploi : réduction de 5€ sur le prix du billet
- Les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) et scolaires bénéficient d'un tarif réduit de 4.5€, sur inscription préalable
- Les groupes (minimum 10 personnes, associations, CE) bénéficient d'une réduction de 2€ sur le prix de chaque billet
Un partenariat est établi entre La Comédie de Clermont et la Ville de Brioude à ce titre la Ville de Brioude accordera cette réduction aux abonnés de la Comédie de Clermont. Les abonnés de la Ville de Brioude bénéficieront d'une réduction à la Comédie de Clermont.
- Dès 3 spectacles achetés simultanément une réduction de 5€ sur le montant total dû, est appliquée et une « carte abonné » sera remise au spectateur.

4 tarifs seront proposés :

Tarif 1 : Spectacle d'ouverture – placement numéroté

- Catégorie 1 : 24€
- Catégorie 2 : 22€

Tarif 2 : Programmation Pathé Live – placement libre

- Tarif unique : 12€

Le dispositif Ciné Ados mis en place par le CCAS de la Ville de Brioude (place de cinéma à 1€) sera accepté dans les conditions en vigueur.

Tarif 3 : Spectacles jeune public – placement libre

- Tarif unique : 10€

Tarif 4 : Spectacles – placement numéroté

- Catégorie 1 : 16€
- Catégorie 2 : 14€

Le mode de paiement (chèques et espèces) sera étendu aux Chèques Cultures du Groupe UP et les Chèques vacances ANCV, les frais de traitement seront à la charge de la Ville de Brioude.

Un module de vente en ligne sera également mis en place permettant, le cas échéant, de choisir sa place et de régler en ligne. Pour ce faire, un compte DFT (Dépôt de Fond au Trésor) sera ouvert auprès de la Direction des Finances Publiques de la Haute-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 2 abstentions (Mme VERRON et M.CAILLIE) :

- **APPROUVE la mise en place de ces nouveaux tarifs et nouvelles dispositions à compter de la saison culturelle 2017 / 2018.**

Reçu en Sous-Préfecture le 18 juillet 2017

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

63- COMMUNES SINISTREES SUITE AUX INTEMPERIES DU 13 JUIN 2017 – APPEL A LA SOLIDARITE

Monsieur le Maire expose qu'en liaison avec Paul BRAUD, Président de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles, Philippe DELABRE, Président de la Communauté de Communes Mézenc – Loire – Meygal, et le Sénateur Olivier CIGIOTTI, l'Association des Maires de Haute-Loire (AMF 43) a exprimé sa solidarité à l'égard des 19 communes sinistrées suite à l'orage meurtrier du 13 juin 2017.

Spontanément, des collectivités sont venues en aide à ces communes, en mettant à disposition des moyens humains et matériels : personnels communaux, camions, tractopelles, mini pelles. D'autres communes, n'ayant pu le faire, proposent des aides financières.

Aussi, l'AMF 43 lance un appel à la solidarité. Les communes et intercommunalités qui souhaitent participer à cet effort (sous l'égide de leur conseil municipal ou communautaire) peuvent effectuer un virement sur un compte dédié ouvert auprès de l'AMF 43. La gestion des recettes sera assurée en collaboration avec les Maires des communes touchées, et cet appel à la solidarité sera diffusé par l'AMF 43 auprès de toutes les associations départementales de Maires de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE en faveur du versement d'une subvention exceptionnelle de la Ville de Brioude d'un montant de 7 000€ auprès de l'AMF 43, pour venir en aide aux 19 communes sinistrées du département de la Haute-Loire, suite aux intempéries du 13 Juin 2017.**

Reçu en Sous-Préfecture le 11 juillet 2017

Rappel des délibérations avec leur numéro d'ordre

- 41- Extension de périmètre de la C.C.B.S.A – Intégration des communes d'Agnat, Frugières le Pin et Saint-Ilpize
- 42- Convention d'affectation temporaire d'archiviste auprès de la commune de Brioude par le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Loire
- 43- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la commune de Brioude
- 44- Budgets eau et assainissement 2017 – Décisions modificatives n°1
- 45- Créances admises en non-valeur
- 46- Subventions de fonctionnement 2017 aux associations
- 47- Subventions affectées aux associations
- 48- Charges transférées – Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.
- 49- Rapports sur la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement
- 50- Adhésion de la commune de Lavoûte-Chilhac au Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois
- 51- Travaux poste Saint-Ferréol – modification du marché
- 52- Aménagement de la place du Postel, des esplanades et du boulevard Briand : demande de financement auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
- 53- Aménagement de la place du Postel : approbation et signature des marchés
- 54- Restructuration du groupe scolaire Jules Ferry/Victor Hugo : modification de sept marchés
- 55- Restructuration du groupe scolaire de la Borie Darles : approbation et signature des marchés
- 56- Cession gratuite à la commune rue de la Poudrière
- 57- Acquisition terrain lieudit Prabouzou
- 58- Acquisition terrains lieudit Prabouzou
- 59- Vente d'un terrain rue Croix Saint-Isidore
- 60- Lotissement Ls Crouzettes : déclassement partiel du domaine public
- 61- Convention de partenariat entre la Ville de Brioude et le Festival de la Chaise-Dieu
- 62- Tarifs de la Saison Culturelle de la Ville de Brioude
- 63- Communes sinistrées suite aux intempéries du 13 juin 2017 – Appel à la solidarité

SEANCE DU 6 JUILLET 2017

Jean-Jacques FAUCHER	Frank MERLE	Cyrille SARRIAS
Maurice ROCHE	Marie-Christine EYRAUD	André SEGUY
Mireille DANCE	Marie-Antoinette MARTIN	Claire GAILLARD
Jean-Luc VACHELARD	Marie-Christine DENIS-ROUY	Annie SIBEYRE
Gilles DA COSTA	Maryline ADMIRAL	Jean-Noël LHERITIER
Michèle FAUCHER	Françoise VERRON	Christian CAILLIE

